

# Quelle



# famille?

Bulletin sur les familles et les personnes qui les composent  
Direction de la veille et des connaissances stratégiques

## Les enfants vivant dans un ménage à faible revenu au Québec : un portrait à partir du recensement de 2021

Un corpus important de travaux scientifiques reconnaît aujourd'hui l'existence d'une association entre la précarité socioéconomique, qu'elle soit mesurée par le niveau d'éducation, la présence sur le marché de l'emploi ou encore le revenu, et la santé et l'espérance de vie des gens (Quesnel-Vallée, 2022). Certains travaux soulignent que le revenu serait le déterminant le plus important de la santé, car il influe sur l'ensemble des conditions de vie (Torres et coll., 2021 : 7). De même, vivre dans un contexte de précarité matérielle a des conséquences, notamment sur le développement des enfants. Selon les résultats de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle de 2022, les enfants habitant dans un quartier très

défavorisé sur le plan matériel sont plus susceptibles d'être vulnérables dans au moins un domaine de développement<sup>1</sup> que leurs pairs résidant dans un quartier caractérisé par des conditions favorables (35 % défavorisés c. 23 % favorisés) (Ducharme et coll., 2023 : 84). Les enfants dont les parents gagnent un faible revenu sont également plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire, c'est-à-dire d'avoir accès à une offre alimentaire plus limitée et de se nourrir avec des denrées de moins bonne qualité (Moses, 2022).

Les familles vivant en contexte de précarité socioéconomique rencontrent aussi plus d'obstacles que d'autres dans l'accès aux services, notamment les services de garde (Saïas et autres, 2019). Par exemple, l'Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde montre que les tout-petits vivant dans un ménage à faible revenu sont moins susceptibles de fréquenter un service de garde ou d'être inscrits à un programme préscolaire comme la maternelle 4 ou 5 ans que les autres enfants (Groleau et Aranibar Zeballos, 2022 : 127).

Au-delà de la responsabilisation individuelle et de la moralisation de la pauvreté qui a longtemps prévalu, il est désormais acquis qu'il s'agit d'un problème social et collectif, et que les inégalités sont modifiables et évitables parce qu'elles

### Table des matières

Les enfants vivant dans un ménage à faible revenu au Québec : un portrait à partir du recensement de 2021 .....	1
La prévalence et l'évolution du faible revenu chez les enfants ...	3
Les enfants à faible revenu : aperçu régional .....	5
Les caractéristiques des familles et des enfants à faible revenu .....	7
L'immigration et le faible revenu chez les enfants .....	8
L'identité autochtone de la famille et le faible revenu chez les enfants .....	9
La scolarité, l'emploi et le faible revenu .....	10
Bibliographie .....	11
Définitions et particularités des données .....	16

peuvent être influencées par les politiques publiques (Quesnel-Vallée, 2022). Par exemple, Sandy Torres (2021) montre par une comparaison du revenu avant et après les transferts gouvernementaux (aide sociale, allocations familiales, etc.) et les impôts que les politiques sociales et fiscales jouent un rôle important dans l'atténuation des inégalités de revenu au Québec. Selon elle, la comparaison du Québec avec les autres provinces canadiennes met aussi en évidence l'effet des politiques



<sup>1</sup> Les cinq domaines de développement sont : santé physique et bien-être; compétences sociales; maturité affective; développement cognitif et langagier; habiletés de communication et connaissances générales.

de redistribution de la richesse : après les transferts et le prélèvement d'impôts, le Québec figure parmi les moins inégalitaires du Canada.

Il existe deux principales mesures de la pauvreté au Canada : la mesure du panier de consommation (MPC) et la mesure du faible revenu (MFR). La MPC est la mesure officielle du seuil de pauvreté utilisée par le gouvernement fédéral depuis la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté en 2018. Elle permet d'estimer le revenu nécessaire pour couvrir les besoins de base, en tenant compte de la taille des ménages et des différences locales du coût de la vie à un moment donné (Torres et coll., 2021 : 39). La MFR permet, quant à elle, d'évaluer la situation économique d'un ménage d'après son revenu et sa taille (voir l'encadré). Si le Québec reconnaît la MPC comme seuil de couverture des besoins de base, il s'appuie plutôt sur la MFR pour établir un seuil de pauvreté<sup>2</sup>.

Ce numéro du bulletin *Quelle famille?* s'intéresse aux enfants qui vivent dans un ménage à faible revenu au Québec sous l'angle de la MFR, calculée à partir des données du recensement du Canada de 2021. Les paramètres de cette

mesure sont précisés dans l'encadré ci-dessous. Si l'on examine surtout dans ce numéro la MFR après impôt, certaines comparaisons sont également faites avec le faible revenu avant impôt afin de mettre en lumière le rôle des politiques fiscales dans la redistribution de la richesse et l'atténuation des inégalités économiques. L'objectif est de brosser un portrait des enfants vivant dans un ménage à faible revenu au Québec en abordant d'abord l'évolution de la situation depuis le recensement du Canada de 2016, puis son importance dans les différentes régions. Il est ensuite question des caractéristiques sociodémographiques (âge des enfants et des parents, nombre d'enfants, type de famille), culturelles (immigration, identité autochtone déclarée) et socioéconomiques (niveau d'éducation et présence sur le marché du travail des parents) des familles dans lesquelles ces enfants vivent.

Les informations présentées dans ce numéro sont tirées du recensement le plus récent réalisé au Canada (2021). Elles s'appuient sur la notion d'enfant dans une famille de recensement telle qu'elle est définie par Statistique Canada. Pour bien interpréter les résultats présentés, il faut

savoir que pour être considéré comme faisant partie d'une famille, l'enfant visé doit résider au domicile familial. Certains enfants, comme les adolescentes ou les adolescents qui vivent dans un centre pour jeunes contrevenants ou les enfants qui résident dans un établissement hospitalier offrant des soins de longue durée, sont donc exclus du portrait brossé. De plus, certains changements mineurs ont été apportés à la définition de la famille de recensement entre 2016 et 2021. Nous invitons la lectrice ou le lecteur à se référer à la section [Précisions sur les indicateurs et les définitions](#), présentée en fin de document afin de prendre connaissance de ces modifications et des implications de ces changements pour l'interprétation des données.

Finalement, il importe de savoir que le faible revenu se rapporte à la situation économique du ménage de l'enfant au sein duquel peut être rassemblée plus d'une famille de recensement<sup>3</sup>. Les caractéristiques sociodémographiques et socioculturelles qui sont examinées se rapportent cependant à la cellule familiale de l'enfant. De plus amples précisions sur l'univers des [ménages privés](#) figurent en fin de document.

### Précisions sur le faible revenu

La MFR est une mesure relative de la pauvreté qui sert à calculer un seuil de référence en dessous duquel une unité est considérée être à faible revenu. Cette mesure correspond généralement à la moitié de la médiane du revenu total du ménage des particuliers de tous âges<sup>4</sup>. Le revenu est préalablement ajusté en fonction de la taille du ménage. Cet ajustement tient compte du fait que les ménages plus grands ont des besoins de base plus importants et que l'ajout d'une personne est moins coûteux dans un grand ménage que dans un ménage plus petit. Ce seuil de faible revenu correspond à 50 % du revenu médian des ménages du Québec.

En plus du faible revenu, la variable du niveau de revenu des ménages comprend trois autres catégories :

- Ménages à revenu moyen-faible : le revenu est égal ou supérieur au seuil de la mesure de faible revenu, mais inférieur à deux fois le seuil ;
- Ménages à revenu moyen-élevé : le revenu est égal ou supérieur à deux fois le seuil, mais inférieur à trois fois le seuil ;
- Ménages à revenu élevé : le revenu est égal ou supérieur à trois fois le seuil.

Pour le recensement de 2021, la période de référence concernant les données sur le revenu est l'année civile 2020. Le tableau suivant présente les seuils de faible revenu selon la MFR du revenu médian québécois avant et après impôt, selon le nombre de personnes dans le ménage, établis par Statistique Canada. Les analyses de ce numéro du bulletin *Quelle famille?* sont fondées sur ces paramètres, les enfants vivant dans un ménage dont le revenu se situe sous le seuil étant considérés à faible revenu<sup>5</sup>.

2 Plus précisément, le gouvernement du Québec a choisi d'utiliser la MFR dans son plan de lutte contre la pauvreté dans une volonté de comparaison internationale, celle-ci étant utilisée par les pays de l'Union européenne. Gouvernement du Québec, [Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023](#), p. 70.

3 Cela concerne un nombre limité de ménages. Par exemple, en 2021, on comptait un peu moins de 30 000 ménages multifamiliaux au Québec parmi l'ensemble des 2,29 millions de ménages privés occupés comptant au moins une famille de recensement. Source : Statistique Canada. [Tableau 98-10-0236-01 Taille convenable des logements où il manque de chambres à coucher selon le mode d'occupation : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement](#), données compilées par le ministère de la Famille (MFA).

4 Le revenu total inclut principalement les revenus d'emploi, de placements, de pension et autres revenus provenant de sources gouvernementales comme les prestations d'assistance sociale et les allocations familiales. Pour plus d'informations, consultez l'annexe suivante : [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021 - Annexe 2.4 Composantes du revenu en 2020 \(statcan.gc.ca\)](#).

5 Afin d'alléger le texte, l'expression « enfant à faible revenu » est ci-après employée de manière équivalente à « enfant vivant dans un ménage à faible revenu ». Notons par ailleurs que les notions de faible revenu, de pauvreté, de précarité socioéconomique ou de défavorisation sont aussi employées pour faire référence à la mesure de faible revenu.

### Seuils de faible revenu avant et après impôt selon la taille du ménage, Québec, 2020

Nombre de personnes	Avant impôt	Après impôt
2	40 164 \$	34 507 \$
3	49 190 \$	42 262 \$
4	56 800 \$	48 800 \$
5	63 504 \$	54 560 \$
6	69 566 \$	59 768 \$
7	75 139 \$	64 556 \$

Dans l'interprétation des données de revenu du recensement de 2021, il faut considérer le contexte de la pandémie de la COVID-19, qui a provoqué des pertes d'emplois importantes dans certains secteurs offrant généralement des revenus moins élevés, comme ceux des services d'hébergement et de restauration ou le commerce de détail. Dans ces circonstances, Statistique Canada a voulu savoir si la pandémie avait aggravé les disparités de revenu au Canada. Son analyse des données du recensement montre qu'en moyenne, les prestations de remplacement du revenu (à savoir les prestations d'urgence et de relance économique liées à la COVID-19 et les prestations d'assurance-emploi) ont plus que compensé les baisses de revenu d'emploi vécues par les travailleuses et les travailleurs. Il en ressort que par rapport à 2019, les inégalités de revenu au Canada ont donc été, globalement, réduites (Statistique Canada, 2023).

Il convient de souligner que les renseignements sur le genre et non plus sur le sexe sont maintenant utilisés pour la plupart des données diffusées par Statistique Canada. Afin de protéger la confidentialité des réponses fournies, les personnes non binaires sont réparties dans les deux autres catégories de genre (féminin et masculin) et sont désignées par le signe +. Dans ce numéro du bulletin *Quelle famille?*, les vocables « pères » et « mères » peuvent référer à des personnes non binaires, même si le signe + n'est pas précisé, cela dans le but de ne pas alourdir le texte. De plus amples renseignements

sur la prise en compte du genre figurent en fin de document sous la rubrique [Famille de recensement](#).

Notons finalement que, sauf mention contraire, les chiffres se rapportent aux 1,6 million d'enfants mineurs (âgés de 0 à 17 ans) dénombrés lors du recensement ou à un sous-groupe d'enfants appartenant à cet univers, même si cette précision n'apparaît pas explicitement dans le texte, les tableaux de données ou les figures. Les proportions sont présentées avec une décimale dans les tableaux et les figures, alors que dans le texte

elles sont arrondies à l'entier, à l'exception de celles se situant sous 5 %. Finalement, le recensement de 2021 a été réalisé dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, ce qui a affecté son déroulement à toutes les étapes, de la collecte des données à la diffusion des résultats. Statistique Canada affirme avoir pris différents moyens pour minimiser les conséquences négatives de cette crise sanitaire majeure sur la qualité de l'information qui en découle. Pour plus d'information à ce sujet, consultez notamment l'annexe 1.4 du [Guide du Recensement de la population, 2021](#) ([statcan.gc.ca](http://statcan.gc.ca)).

## La prévalence et l'évolution du faible revenu chez les enfants

### Les effets de la redistribution fiscale sont bien visibles dans les catégories extrêmes de revenu

La [figure 1](#) permet de voir la répartition de l'ensemble des enfants mineurs en fonction de quatre grandes catégories de revenu.

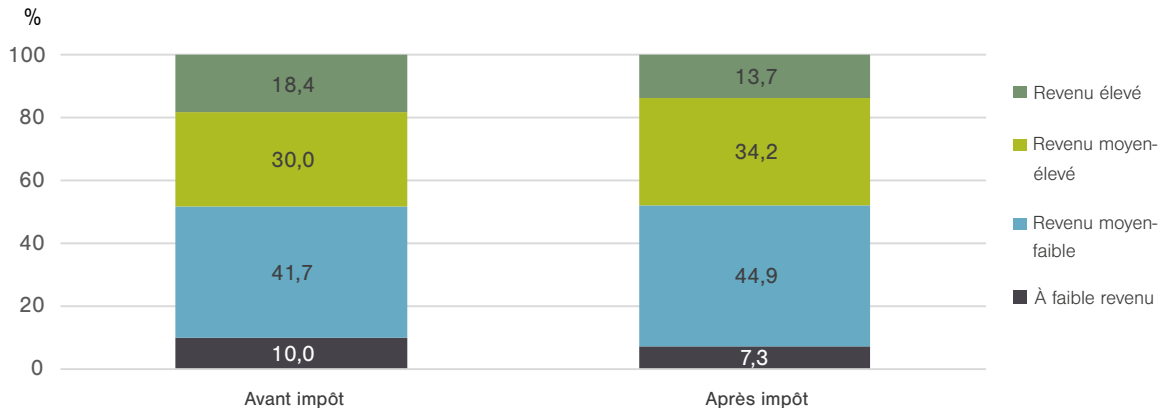
On observe d'abord que 7 % des enfants du Québec vivent dans un ménage à faible

revenu en 2021, ce qui correspond à un peu moins de 118 600 enfants touchés par cette situation précaire. De même, la comparaison des mesures montre une plus faible concentration d'enfants aux catégories extrêmes de la répartition, une fois les transferts et les impôts pris en compte. En effet, la différence de près de trois points de pourcentage qui sépare la proportion d'enfants à faible revenu avant impôt (10 %) et après impôt (7 %) met en lumière l'effet tangible des politiques de redistribution de la richesse sur les

conditions socioéconomiques des enfants du Québec.

En se concentrant sur le revenu après impôt, à droite de la figure, on constate aussi que près de 14 % des enfants recensés au Québec vivent dans un ménage à revenu élevé. La situation la plus fréquente est toutefois de vivre dans un ménage disposant d'un revenu moyen-faible (45 %) qui, jumelée au groupe d'enfants vivant avec un revenu moyen-élevé (34 %), est celle de la grande majorité des enfants mineurs au Québec.

**Figure 1 Répartition (en %) des enfants mineurs, selon le niveau de revenu du ménage (MFR, avant et après impôt), Québec, 2021**



**Source :** Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 1 de la commande spéciale CO-2407.

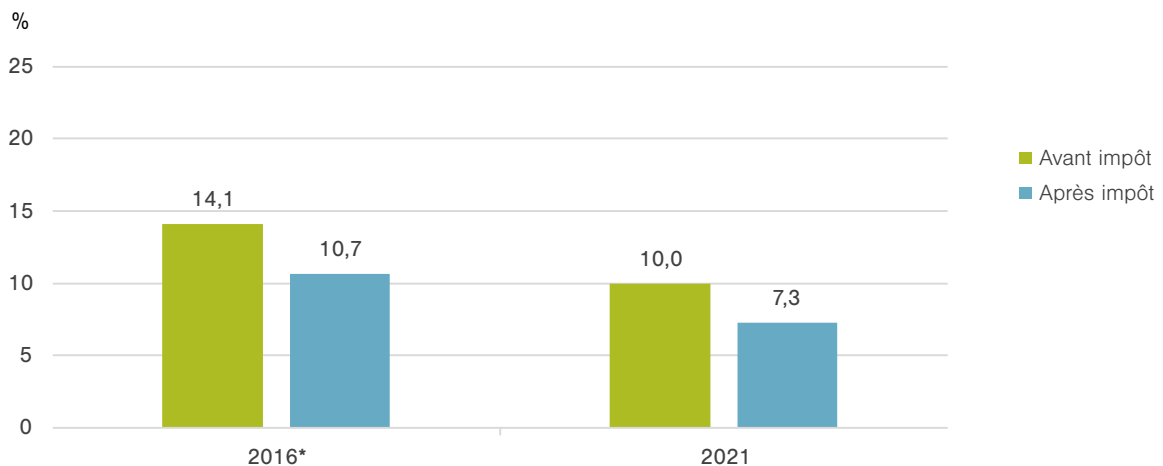
**La proportion d’enfants dans un ménage à faible revenu a reculé entre 2016 et 2021**

Entre les deux derniers recensements, la proportion d’enfants à faible revenu a diminué au Québec, que l’on considère l’une ou l’autre des mesures présentées à la figure 2. On constate ainsi qu’en 2016, un enfant sur dix était touché par le faible revenu après impôt (11 %), une proportion qui a diminué à un enfant sur treize en 2021 (7 %).

Il faut cependant considérer qu’un certain nombre d’enfants sont exclus de la mesure de 2016, alors qu’ils sont comptabilisés en 2021. En effet, lors du recensement de 2016, le concept du faible revenu n’était pas appliqué aux territoires et à certaines régions comme les communautés autochtones, en raison notamment de l’existence de transferts en nature, comme des subventions au logement, et de l’importante économie de troc qui compliquent l’interprétation

de ce genre de statistiques. Lors du recensement de 2021, Statistique Canada a étendu la couverture du concept de faible revenu à toutes les régions du Canada, ce qui a affecté la comparabilité des univers considérés en 2016 et en 2021. Cependant, les répercussions de ces changements sur les résultats sont mineures, étant donné la faible ampleur des effectifs qui ne sont pas pris en compte dans le calcul de 2016<sup>6</sup>.

**Figure 2 Proportion d’enfants mineurs vivant dans un ménage à faible revenu (MFR, avant et après impôt), Québec, 2016 et 2021**



\* Exclut 14 625 enfants (sans objet).

**Source :** Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille

6 Soit un peu plus de 14 600 enfants, sur l’ensemble des 1,6 million d’enfants mineurs recensés au Québec en 2016.

## Les enfants à faible revenu : aperçu régional

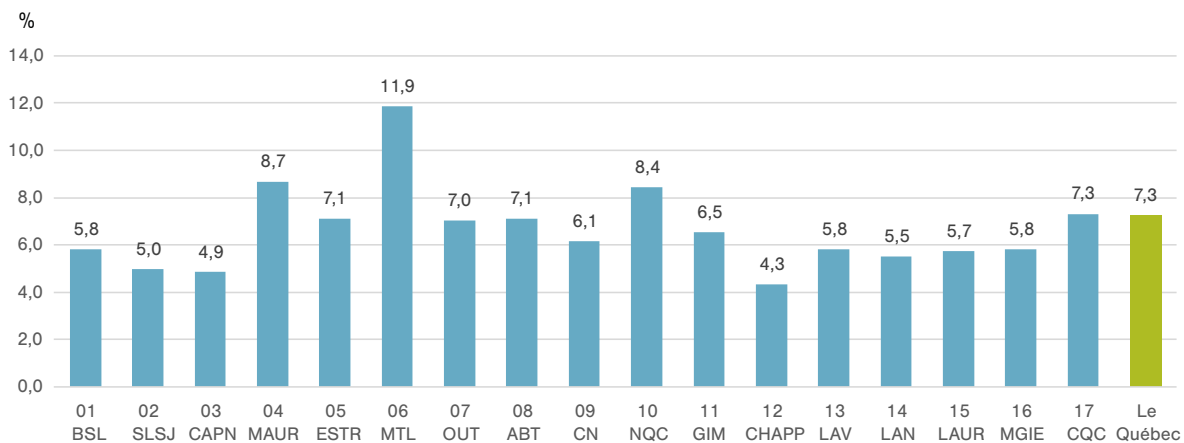
### Montréal se démarque avec la proportion la plus forte d'enfants à faible revenu

La figure 3 fait ressortir des écarts assez marqués entre les régions<sup>7</sup> sur le plan du faible revenu qui touche les enfants. On constate d'abord que dans la majorité des régions, soit quatorze d'entre elles,

la proportion d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu est inférieure ou équivalente à celle enregistrée à l'échelle du Québec. La région de Chaudière-Appalaches présente la proportion la plus faible (4,3 %), suivie de près par la Capitale-Nationale (4,9 %) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (5 %).

À l'inverse, c'est à Montréal que l'on trouve la proportion la plus élevée d'enfants à faible revenu (12 %). Cela s'explique, notamment, en raison de l'importante concentration d'enfants de familles récemment établies au Canada<sup>8</sup>, qui sont plus largement touchés par le faible revenu que les natifs et les immigrants établis depuis plus longtemps (voir la section sur les enfants de familles

**Figure 3** Proportion d'enfants mineurs vivant dans un ménage à faible revenu (MFR, après impôt), Québec et régions administratives, 2021



**Source :** Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 1 de la commande spéciale CO-2407.

immigrantes). Les régions de la Mauricie (9 %) et du Nord-du-Québec (8 %) sont les deux autres régions qui présentent des proportions supérieures à celle enregistrée à l'échelle du Québec.

### Les MRC de La Tuque et de La Vallée-de-la-Gatineau présentent les proportions les plus fortes d'enfants à faible revenu

En présentant les valeurs les plus faibles et les plus fortes enregistrées pour chaque région, la figure 4 permet d'illustrer les

écarts de situation qui coexistent au sein des régions et d'apporter un autre éclairage sur la situation de faible revenu des enfants sur le territoire québécois. Les résultats pour l'ensemble des MRC figurent par ailleurs [en annexe](#).

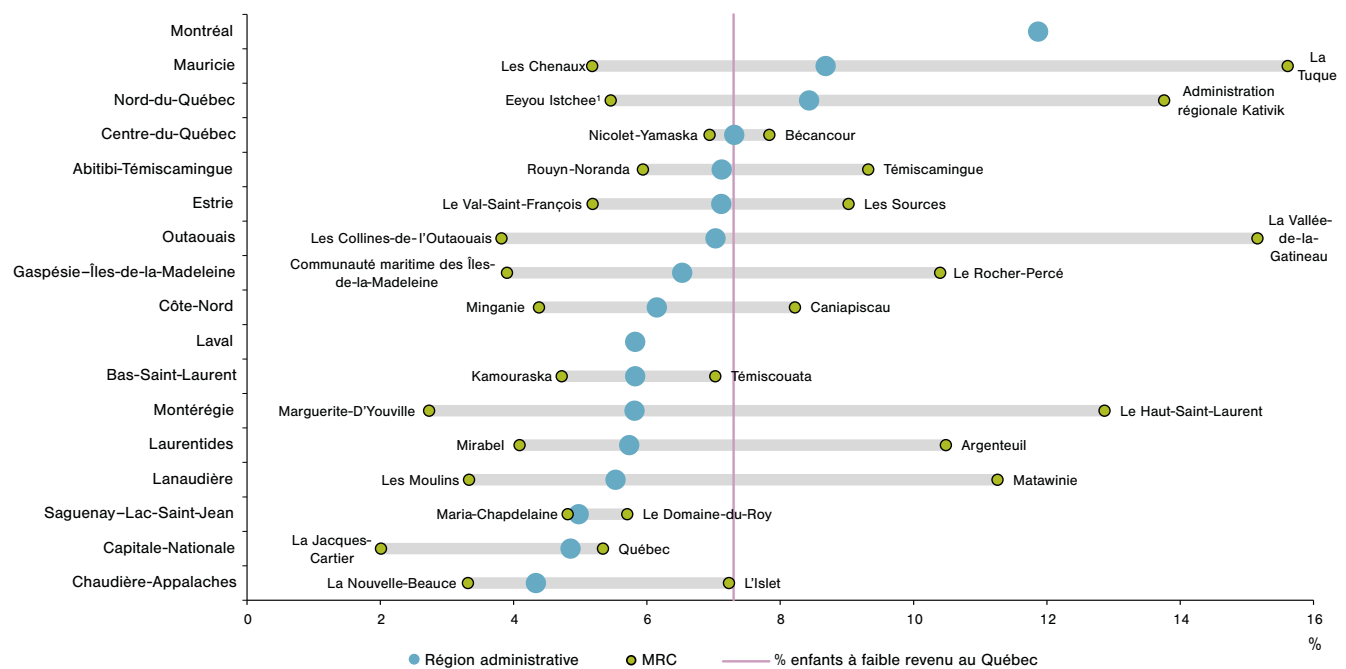
On constate d'abord que la MRC de La Tuque, en Mauricie, présente la plus forte proportion d'enfants à faible revenu dans cette région (16 %). Il s'agit aussi de la plus forte proportion enregistrée pour une MRC à l'échelle du Québec. Autrement, c'est en Outaouais, dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (15 %), que se trouve la deuxième plus

grande concentration d'enfants à faible revenu au Québec. C'est aussi dans cette région que l'on constate le plus grand écart entre deux territoires d'une même région. En effet, la proportion d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu est inférieure à 4,0 % dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, soit environ 11 points de moins que dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. À l'inverse, les moins grands contrastes, quant à la part d'enfants à faible revenu, sont observés dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Centre-du-Québec.

7 Les données sont compilées selon les limites territoriales des régions administratives entrées en vigueur le 28 juillet 2021. Depuis cette date, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi appartiennent à la région administrative de l'Estrie plutôt qu'à la Montérégie. Les données produites dans ce numéro tiennent compte de ces changements. Les changements survenus à une date ultérieure, par exemple le changement de nom de la MRC Robert-Cliche, devenue Beauce-Centre en 2022, ne sont toutefois pas reflétés.

8 À titre d'exemple, en 2021, 51 % des enfants dont les parents sont tous les deux (ou le parent seul) des immigrants récents ont été recensés dans la région administrative de Montréal. Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 4 de la commande spéciale CO-2355.

**Figure 4** Proportion d'enfants mineurs vivant dans un ménage à faible revenu (MFR, après impôt), valeurs par MRC la plus faible et la plus élevée de chaque région administrative, 2021



**Source :** Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 1 de la commande spéciale CO-2407.

On remarque finalement à la figure 4 que la MRC de La Jacques-Cartier, dans la région de la Capitale-Nationale, présente la plus faible proportion au Québec d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu (2,0 %). Les données par MRC qui figurent en annexe permettent de constater que trois autres territoires présentant des valeurs parmi les plus faibles se rattachent d'ailleurs à cette

région, soit Charlevoix (3,4 %), la Côte-de-Beaupré (3,5 %) ainsi que l'Île-d'Orléans (3,6 %). À la figure 4, on observe par ailleurs que toutes les proportions enregistrées dans la région de la Capitale-Nationale se situent largement sous la moyenne québécoise (7 %). Tous les territoires du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches présentent eux aussi des proportions

inférieures à celle enregistrée pour le Québec. Dans Chaudière-Appalaches, trois MRC présentent des situations parmi les moins défavorables quant au faible revenu des enfants au Québec, soit La Nouvelle-Beauce (3,3 %), Bellechasse (3,5 %) et Robert-Cliche (3,5 %).



## Les caractéristiques des familles et des enfants à faible revenu

Certaines caractéristiques des familles ou des enfants eux-mêmes sont associées à des proportions beaucoup plus élevées d'enfants vivant dans un ménage à faible revenu. Certaines des caractéristiques identifiées dans la littérature et disponibles dans le recensement sont présentées au tableau 1.

### Les enfants qui n'ont pas de frère ou de sœur à la maison sont plus touchés par le faible revenu

Bien que certaines études indiquent que les enfants qui ont plusieurs frères et sœurs sont plus vulnérables au faible revenu, on ne perçoit pas de tendance claire à ce sujet à l'observation des résultats du tableau 1 en ce qui a trait au nombre d'enfants dénombrés au domicile. On remarque cependant que les enfants à faible revenu sont proportionnellement plus nombreux à vivre dans une famille où ils sont le seul enfant (10 %) que lorsque celle-ci en compte deux (6 %) ou trois (7 %).

### Plus les enfants sont jeunes, plus le faible revenu est présent

Une tendance plus nette se dessine toutefois lorsque l'on considère le groupe d'âge auquel appartiennent les enfants. Au regard des catégories présentées au tableau 1, on constate que plus les enfants sont jeunes, plus la part d'enfants à faible revenu est importante. Ainsi, 8 % des enfants de moins de 5 ans vivent dans un ménage à faible revenu, comparativement à un peu plus de 6 % des adolescentes et adolescents. On remarque aussi que les enfants de moins d'un an sont les plus nombreux, toutes proportions gardées, à vivre dans un ménage dont les moyens sont limités (9 %). On peut penser que la moins grande activité sur le marché du travail des parents de jeunes enfants (MFA, 2021) et une plus faible progression salariale liée à l'expérience de travail pourraient, au moins en partie, expliquer cette situation. De même, les enfants plus jeunes ont possiblement des parents qui sont en moyenne eux aussi plus jeunes que ceux des enfants plus âgés.

**Tableau 1** Proportion d'enfants mineurs vivant dans un ménage à faible revenu (MFR, après impôt), selon certaines caractéristiques sociodémographiques de la famille, Québec, 2021

Caractéristiques sociodémographiques	Enfants mineurs		%
	Total	À faible revenu	
	n		
<b>Nombre d'enfants dans la famille</b>	<b>1 632 460</b>	<b>118 580</b>	<b>7,3</b>
1 enfant	289 545	28 575	9,9
2 enfants	751 705	46 325	6,2
3 enfants ou plus	591 215	43 680	7,4
<b>Âge des enfants</b>	<b>1 632 460</b>	<b>118 580</b>	<b>7,3</b>
Moins de 5 ans	419 445	33 165	7,9
Moins d'un an	79 510	7 030	8,8
5 à 11 ans	672 430	50 350	7,5
12 à 17 ans	540 590	35 065	6,5
<b>Âge des parents</b>	<b>1 632 460</b>	<b>118 580</b>	<b>7,3</b>
Moins de 35 ans	454 300	40 560	8,9
Moins de 20 ans	1 565	415	26,5
35-44 ans	851 110	54 550	6,4
45-54 ans	303 085	20 000	6,6
55 ans ou plus	23 970	3 475	14,5
<b>Structure de la famille</b>	<b>1 632 460</b>	<b>118 580</b>	<b>7,3</b>
Biparentale	1 282 745	50 210	3,9
Intacte	1 078 190	43 030	4,0
Recomposée	204 555	7 180	3,5
Couple marié	663 400	35 530	5,4
Couple en union libre	619 340	14 675	2,4
Monoparentale	349 720	68 370	19,5
Mère seule	261 370	53 540	20,5
Père seul	88 350	14 835	16,8

**Source :** Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 3 de la commande spéciale CO-2407.

Or, comme on le voit au tableau 1, des écarts de situation relativement importants apparaissent en fonction de l'âge du plus jeune des parents.

### **Les enfants qui vivent avec des parents très jeunes sont plus touchés par le faible revenu**

On constate d'abord que les enfants qui vivent avec les parents les plus âgés examinés au [tableau 1](#), soit les parents de 55 ans ou plus, sont plus de deux fois plus nombreux, en proportion, à vivre dans un ménage à faible revenu par rapport à ceux dont les parents se situent dans les catégories d'âge intermédiaires (14 % c. 6-7 %). Cependant, les enfants dont les parents sont plus jeunes sont aussi davantage touchés par le faible revenu. Chez les enfants dont le plus jeune des parents (ou le parent seul) est âgé de moins de 35 ans, qu'on assimile généralement à de jeunes familles, 9 % vivent dans un ménage à faible revenu. Si l'on observe la catégorie des très jeunes parents, c'est-à-dire ceux âgés de moins de 20 ans, on constate que c'est plus d'un enfant sur quatre qui réside dans un ménage dont

la situation est précaire (27 %). Précisons cependant qu'avoir des parents aussi jeunes est relativement rare : en 2021, un peu moins de 1 600 enfants mineurs vivaient avec un ou deux parents âgés de moins de 20 ans.

### **Les enfants de familles monoparentales : cinq fois plus touchés par le faible revenu que ceux de familles biparentales**

Malgré l'important rattrapage qui s'est opéré sur ce plan au Québec au cours des dernières décennies<sup>9</sup>, le désavantage économique que rencontrent les enfants vivant dans une famille monoparentale demeure encore bien visible. En effet, 20 % des enfants vivant avec un parent seul appartiennent à un ménage à faible revenu, une proportion beaucoup plus importante que celle observée chez les enfants vivant dans une famille biparentale (3,9 %).

De plus, les différentes configurations de couples qui sont examinées au [tableau 1](#) permettent de constater que le faible revenu est deux fois plus présent chez les enfants dont les parents

sont mariés (5 %) plutôt qu'en union libre (2,4 %). La part d'enfants à faible revenu est cependant très similaire que la famille soit recomposée (3,5 %) ou non (4,0 %).

### **Les enfants qui vivent avec leur mère seulement, plus touchés par le faible revenu que ceux vivant avec leur père**

Finalement, les résultats sur le faible revenu des enfants témoignent de la plus grande précarité dans laquelle vivent les familles monoparentales féminines par rapport aux familles dirigées par un père. Comme on le voit au [tableau 1](#), 21 % des enfants recensés avec une mère seule sont à faible revenu, comparativement à 17 % de ceux qui vivent avec un père seul. Ces données s'ajoutent aux nombreuses illustrations de la situation économique moins avantageuse des mères monoparentales, peu importe la mesure retenue (CEPE, 2023; Torres, Fontaine et Dionne, 2021; Gouvernement du Canada, 2016). Précisons à ce sujet que les enfants dénombrés dans une famille monoparentale au Québec vivent, en très grande majorité, avec une mère seule (75 %) plutôt qu'un père seul.

## **L'immigration et le faible revenu chez les enfants**

### **Les enfants de parents immigrants, deux fois plus touchés par le faible revenu que les enfants natifs**

Selon les données du recensement ([figure 5](#)), 13 % des enfants de familles immigrantes<sup>10</sup> vivent dans un ménage à faible revenu, une proportion deux fois plus importante que celle des enfants non immigrants (6 %). Précisons que cela représente plus de 50 000 enfants de parents immigrants qui vivent dans la précarité (donnée non présentée). La proportion est encore plus importante parmi les enfants de parents immigrants récents, c'est-à-dire ceux

arrivés au Canada entre 2016 et 2021 : c'est près du quart (23 %) d'entre eux qui sont à faible revenu, ce qui équivaut à un peu plus de 9 000 enfants (donnée non présentée). On remarque enfin que par rapport aux enfants natifs, c'est deux fois moins d'enfants de famille mixtes, à savoir des familles composées d'un parent non immigrant et d'un parent immigrant ou résident non permanent, qui sont à faible revenu (3,1 % c. 6 %). Notons que les proportions observées en fonction du statut d'immigration de la famille se maintiennent, que les enfants soient des tout-petits ou plus âgés (données non présentées).

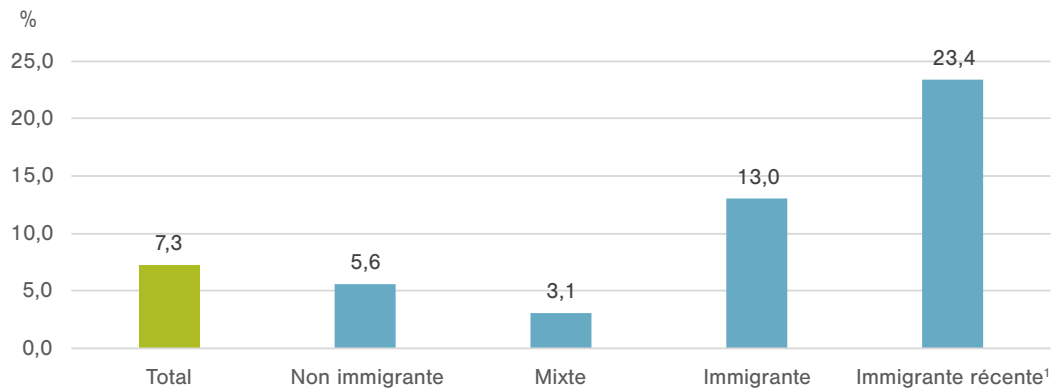
Ces données du recensement sur le faible revenu et l'immigration font écho aux résultats d'autres travaux sur la question. Ainsi, selon l'étude de Torres et ses collègues (2021 : 59) sur les inégalités de revenu au Québec et au Canada, les personnes immigrantes demeurent surreprésentées au bas de la répartition des revenus. D'ailleurs, il s'agit d'une tendance de fond : une analyse publiée en 2013 montrait que l'écart entre les taux de faible revenu des personnes immigrantes et de celles nées au Canada s'était considérablement élargi depuis 1980 (Crossman, 2013).

9 Entre 1996 et 2021, la proportion de familles monoparentales à faible revenu (MFR après impôt) est passée de 50,8 % à 23,4 %. Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), [Taux de faible revenu selon la Mesure de faible revenu \(MFR\), ménages et particuliers, Québec](#), à partir des données de Statistique Canada, *Enquête sur les finances des consommateurs* (1996-1997), *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* (1996-2011, données révisées entre 2006 et 2011 pour faciliter les comparaisons avec la période débutant en 2012) et *Enquête canadienne sur le revenu* (2012-2021), fichiers maîtres. Site Web de l'ISQ, 21 septembre 2023.

10 Cela inclut les parents qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrantes et des immigrants reçus ou des résidentes et des résidents permanents.



**Figure 5** Proportion d'enfants mineurs vivant dans un ménage à faible revenu (MFR, après impôt), selon le statut d'immigration de la famille, Québec, 2021



1. Les deux parents, ou le parent seul, sont arrivés au Canada entre 2016 et 2021.

**Source :** Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 3 de la commande spéciale CO-2407.

## L'identité autochtone de la famille et le faible revenu chez les enfants

### Les enfants autochtones, deux fois plus touchés par le faible revenu que les allochtones

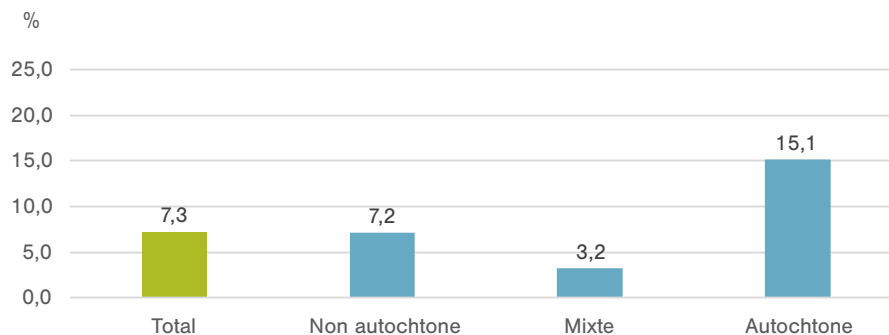
La figure 6 montre que la proportion d'enfants dont les parents déclarent une identité autochtone et qui sont à faible revenu est deux fois plus importante que celle se rapportant aux enfants non autochtones (15 % c. 7 %) au Québec. Cela correspond à près de 5000 enfants de familles autochtones (donnée non présentée). Du côté des enfants vivant dans

une famille mixte, ce qui comprend un parent ayant déclaré une identité autochtone lors du recensement et un parent allochtone, la proportion d'enfants à faible revenu est deux fois plus faible que celle chez les enfants non autochtones (3,2 % c. 7 %).

Les tout-petits autochtones sont d'ailleurs particulièrement touchés par la précarité. Chez ceux qui ont moins de 5 ans, près d'un sur cinq (19 %) est à faible revenu, soit plus de deux fois plus, toutes proportions gardées, que chez les allochtones du même âge (8 %; données non présentées).

D'autres études vont dans le même sens : les populations autochtones au Québec et au Canada, qu'elles habitent en communauté ou non, sont confrontées à des écarts socioéconomiques importants et persistants par rapport à la population allochtone et elles sont particulièrement touchées par le faible revenu (Posca, 2018; ministère des Services aux Autochtones du Canada, 2023).

**Figure 6** Proportion d'enfants mineurs vivant dans un ménage à faible revenu (MFR, après impôt) selon l'identité autochtone de la famille, Québec, 2021



**Source :** Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 3 de la commande spéciale CO-2407.

## La scolarité, l'emploi et le faible revenu

### Les enfants dont les parents n'ont pas de diplôme : plus touchés par la pauvreté que les autres

Plusieurs études établissent un lien entre le niveau d'éducation et le revenu des individus : plus le niveau de scolarité est élevé, plus le revenu a tendance à augmenter (Crespo, 2018). Les données du recensement sur le faible revenu observé chez les enfants suivent cette tendance. Le tableau 2 montre que plus du quart des enfants (26 %) dont les parents n'ont pas de diplôme sont à faible revenu, ce qui représente près de 24 000 enfants au Québec. Chez les enfants de moins de 5 ans, cette proportion atteint même 29 %, soit environ 7 000 enfants (données non présentées).

Viennent ensuite les enfants dont les parents ont un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent : 10 % d'entre eux sont à faible revenu, une proportion moins importante que celle touchant les enfants dont les parents n'ont pas de diplôme. Du côté des enfants dont les parents ont un diplôme de niveau collégial (DEC) ou l'équivalent, la proportion d'enfants à faible revenu se situe à 4,9 %, une donnée similaire à celle des enfants dont les parents sont diplômés de l'université (4,6 %).

### Près de quatre enfants sur dix dont les parents sont inactifs ou en chômage sont à faible revenu

Le tableau 2 révèle que près de quatre enfants sur dix (37 %) dont les deux parents ou le parent seul sont en chômage ou inactifs

vivent dans la précarité, ce qui correspond à près de 55 000 enfants. On constate aussi que 3,6 % des enfants dont les deux parents ou le parent seul sont en emplois sont à faible revenu, ce qui représente près de 44 300 enfants québécois. La proportion d'enfants dont les deux parents occupent un emploi à temps plein et qui sont à faible revenu atteint pour sa part 2,9 % (près de 26 000 enfants). Ces données illustrent, notamment, qu'il ne suffit pas d'occuper un emploi pour s'en sortir : les conditions de travail sont tout aussi importantes. Les parents travaillant à temps plein au salaire minimum, par exemple, peuvent se retrouver en situation de faible revenu. Du côté des enfants dont un seul des parents est en emploi, ils sont plus de 7 % à vivre dans un ménage à faible revenu. Ces constats demeurent, peu importe l'âge du plus jeune enfant de la famille (données non présentées).

**Tableau 2** Proportion d'enfants mineurs vivant dans un ménage à faible revenu (MFR, après impôt), selon certaines caractéristiques socioéconomiques de la famille, Québec, 2021

Caractéristiques socioéconomiques	Enfants mineurs		
	Total	À faible revenu	
	n		%
<b>Plus haut niveau de scolarité atteint</b>	<b>1 632 465</b>	<b>118 580</b>	<b>7,3</b>
Les deux parents, ou le parent seul, sont sans diplôme	92 010	23 880	26,0
Au moins un des parents, ou le parent seul, a un DES ou l'équivalent	420 690	42 250	10,0
Au moins un des parents, ou le parent seul, a un DEC ou l'équivalent	328 425	16 250	4,9
Au moins un des parents, ou le parent seul, a un diplôme ou un grade universitaire	791 340	36 195	4,6
<b>Activité des parents sur le marché du travail</b>	<b>1 632 465</b>	<b>118 580</b>	<b>7,3</b>
Les deux parents (ou le parent seul) sont en emploi	1 218 500	44 265	3,6
dont à temps plein	889 110	25 995	2,9
Un des parents à l'emploi	266 735	19 395	7,3
Les deux parents (ou le parent seul) en chômage ou inactifs	147 220	54 915	37,3

**Source :** Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 4 de la commande spéciale CO-2407.

## En résumé

- Au Québec, les enfants mineurs vivent pour la plupart dans un ménage à revenu moyen-faible (45 %) ou moyen-élevé (34 %), alors qu'un sur treize vit dans un ménage à faible revenu après impôt (7 %);
- Seules trois régions administratives présentent une proportion d'enfants à faible revenu supérieure à celle observée au Québec, soit Montréal, le Nord-du-Québec et la Mauricie. La proportion la plus élevée d'enfants à faible revenu se trouve dans la MRC de La Tuque (16 %), en Mauricie, et la plus faible dans la MRC de La Jacques-Cartier (2 %), dans la Capitale-Nationale;
- Plus les enfants sont jeunes, plus la proportion de ceux touchés par le faible revenu est élevée;
- Un enfant sur cinq, parmi ceux vivant dans une famille monoparentale, est touché par le faible revenu (20 %), ce qui est largement supérieur à la proportion observée dans les familles biparentales (3,9 %);
- Les enfants immigrants sont deux fois plus touchés par le faible revenu que les enfants natis (13 % c. 6 %) et près du quart (23 %) des enfants de parents immigrants récents sont à faible revenu;
- Près de 5 000 enfants autochtones vivent dans un ménage à faible revenu au Québec. Ils sont deux fois plus touchés par cette situation que les enfants allochtones (15 % c. 7 %);
- Plus du quart (26 %) des enfants dont les parents n'ont pas de diplôme sont à faible revenu, alors que cela concerne 4,6 % des enfants d'universitaires;
- Près de quatre enfants sur dix dont les parents sont inactifs ou en chômage sont à faible revenu (37 %).

## Bibliographie

- CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION - CEPE (2023). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2022*, Québec, Gouvernement du Québec, 124 p.
- CRESPO, Stéphane (2018). « Niveau de scolarité et revenu d'emploi », Institut de la statistique du Québec, *Données sociodémographiques en bref*, vol. 23, n° 1, p. 1-12.
- CROSSMAN, Eden (2013). *Le faible revenu et l'immigration : Survol et orientation future de la recherche*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada.
- DUCHARME, Amélie, Jesseca PAQUETTE et Sonia DALY (2023). *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2022. Portrait statistique pour le Québec et ses régions administratives*, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- FLEURY, Dominique (2008). « Les enfants à faible revenu », *L'Emploi et le revenu en perspective*, vol. 9, n° 5 produit n° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada, p. 16-26.
- GOVERNEMENT DU CANADA (2016). *Document d'information sur la pauvreté au Canada*, 34 p.
- GROLEAU, Amélie et Daniela ARANIBAR ZEBALLOS (2022). *Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde 2021. Portrait statistique*, Québec, Institut de la statistique du Québec.
- KANSANGA, Moses Mosonsieyiri, (2022). « 'Hunger in early life' : exploring the prevalence and correlates of child food insecurity in Canada », *Agriculture & Food Security*, vol. 11, p. 1-11.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE, « La participation au marché du travail des familles avec jeunes enfants au Québec en 2016 », *Bulletin Quelle famille?*, vol. 8, n° 1, 15 p.
- MINISTÈRE DES SERVICES AUX AUTOCHTONES (2023). *Une mise à jour des écarts socioéconomiques entre les peuples autochtones et la population non autochtone au Canada : Points saillants du recensement de 2021, Rapport annuel au Parlement du Canada*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- POSCA, Julia (2018). *Portrait des inégalités socioéconomiques touchant les Autochtones au Québec*, Montréal, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS).
- QUESNEL-VALLÉE, Amélie, « Les inégalités sociales en santé », Victor Piché, Céline Le Bourdais, Richard Marcoux et Nadine Ouellette (2022). *L'éclairage de la démographie. Mesurer pour mieux comprendre les enjeux sociaux*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 213-222.
- SAÍAS, T., C. MERCRAT et C.-M. MÖRCH (2019). *Promouvoir l'accessibilité aux services de garde éducatifs pour tous les tout-petits*, Équipe de recherche Epione, Département de psychologie, Université du Québec à Montréal.
- STATISTIQUE CANADA (2023). « Variation du revenu selon les différents niveaux de scolarité au cours de la première année de la pandémie de COVID-19. Recensement de la population, 2021 », *Recensement en bref*, produit n° 98-200-X au catalogue n° 2021015 de Statistique Canada.
- TORRES, Sandy (2021). *Évolution des inégalités économiques au Canada et au Québec : tendances et causes*, Montréal, Observatoire québécois des inégalités.
- TORRES, Sandy, Marie Mélanie Fontaine et Marc-Antoine Dionne (2021). *État des inégalités de revenu au Canada et au Québec : variations et analyses intragroupes*, Montréal, Observatoire québécois des inégalités.

**ANNEXE - Nombre et proportion d'enfants mineurs vivant dans un ménage à faible revenu (MFR, après impôt), Québec, régions administratives et MRC, et rang pour chaque MRC, 2021**

Région administrative et MRC	Total - Enfants mineurs	À faible revenu (MFR-Après impôt)		Rang /104 MRC
		n	%	
<b>01 BAS-SAINT-LAURENT</b>	<b>33 915</b>	<b>1 975</b>	<b>5,8</b>	
Témiscouata	3 060	215	7,0	39
Les Basques	1 360	95	7,0	40
La Mitis	3 375	235	7,0	41
La Matanie	3 090	195	6,3	48
La Matapédia	3 065	190	6,2	50
Rivière-du-Loup	6 470	350	5,4	65
Rimouski-Neigette	9 900	525	5,3	68
Kamouraska	3 600	170	4,7	80
<b>02 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN</b>	<b>49 450</b>	<b>2 460</b>	<b>5,0</b>	
Le Domaine-du-Roy	5 260	300	5,7	59
Le Fjord-du-Saguenay	4 610	235	5,1	72
Lac-Saint-Jean-Est	9 925	490	4,9	73
Saguenay	25 190	1 220	4,8	76
Maria-Chapdelaine	4 470	215	4,8	78
<b>03 CAPITALE-NATIONALE</b>	<b>136 770</b>	<b>6 640</b>	<b>4,9</b>	
Québec	101 610	5 425	5,3	66
Charlevoix-Est	2 370	115	4,9	75
Portneuf	10 845	525	4,8	77
L'Île-d'Orléans	1 110	40	3,6	95
La Côte-de-Beaupré	6 105	215	3,5	98
Charlevoix	2 045	70	3,4	99
La Jacques-Cartier	12 685	255	2,0	104
<b>04 MAURICIE</b>	<b>45 105</b>	<b>3 915</b>	<b>8,7</b>	
La Tuque	3 010	470	15,6	1
Shawinigan	7 290	690	9,5	11
Trois-Rivières	22 965	1 990	8,7	17
Maskinongé	6 475	485	7,5	29
Mékinac	1 690	90	5,3	67
Les Chenaux	3 670	190	5,2	70

Région administrative et MRC	Total - Enfants mineurs	À faible revenu (MFR-Après impôt)		Rang /104 MRC
		n	%	
<b>05 ESTRIE</b>	<b>91 915</b>	<b>6 540</b>	<b>7,1</b>	
Les Sources	2 715	245	9,0	15
Sherbrooke	32 210	2 545	7,9	24
Le Haut-Saint-François	4 735	370	7,8	26
Brome-Missisquoi	11 540	815	7,1	37
La Haute-Yamaska	17 655	1 245	7,1	38
Coaticook	4 060	245	6,0	54
Memphrémagog	8 660	510	5,9	56
Le Val-Saint-François	6 460	335	5,2	69
<b>06 MONTRÉAL</b>	<b>361 865</b>	<b>42 950</b>	<b>11,9</b>	<b>6</b>
<b>07 OUTAOUAIS</b>	<b>83 360</b>	<b>5 860</b>	<b>7,0</b>	
La Vallée-de-la-Gatineau	3 100	470	15,2	2
Pontiac	2 615	335	12,8	5
Papineau	3 895	370	9,5	10
Gatineau	61 435	4 215	6,9	45
Les Collines-de-l'Outaouais	12 310	470	3,8	93
<b>08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE</b>	<b>29 425</b>	<b>2 095</b>	<b>7,1</b>	
Témiscamingue	3 165	295	9,3	13
La Vallée-de-l'Or	8 780	675	7,7	27
Abitibi-Ouest	3 985	305	7,7	28
Abitibi	4 990	305	6,1	52
Rouyn-Noranda	8 505	505	5,9	55
<b>09 CÔTE-NORD</b>	<b>16 750</b>	<b>1 030</b>	<b>6,1</b>	
Caniapiscau	1 095	90	8,2	21
Le Golfe-du-Saint-Laurent	490	40	8,2	22
Manicouagan	5 185	380	7,3	32
Sept-Rivières	7 095	385	5,4	64
La Haute-Côte-Nord	1 515	70	4,6	83
Minganie	1 370	60	4,4	85
<b>10 NORD-DU-QUÉBEC</b>	<b>14 410</b>	<b>1 215</b>	<b>8,4</b>	
Administration régionale Kativik	5 160	710	13,8	3
Jamésie	3 380	190	5,6	62
Eeyou Istchee	5 865	320	5,5	63

Région administrative et MRC	Total - Enfants mineurs	À faible revenu (MFR-Après impôt)		Rang /104 MRC
		n	%	
<b>11 GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE</b>	<b>13 095</b>	<b>855</b>	<b>6,5</b>	
Le Rocher-Percé	2 220	230	10,4	9
La Haute-Gaspésie	1 495	140	9,4	12
Avignon	2 220	165	7,4	31
Bonaventure	2 665	125	4,7	81
La Côte-de-Gaspé	2 810	130	4,6	82
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	1 685	65	3,9	92
<b>12 CHAUDIÈRE-APPALACHES</b>	<b>85 590</b>	<b>3 710</b>	<b>4,3</b>	
L'Islet	2 835	205	7,2	34
Les Appalaches	7 130	495	6,9	42
L'Érable	4 645	320	6,9	44
Montmagny	3 610	225	6,2	49
Le Granit	3 875	235	6,1	53
Beauce-Sartigan	10 770	510	4,7	79
Les Etchemins	2 955	135	4,6	84
Lotbinière	7 520	295	3,9	91
Lévis	29 960	1 135	3,8	94
Beauce-Centre (anciennement Robert-Cliche)	4 095	145	3,5	96
Bellechasse	7 950	280	3,5	97
La Nouvelle-Beauce	8 750	290	3,3	101
<b>13 LAVAL</b>	<b>90 565</b>	<b>5 275</b>	<b>5,8</b>	<b>57</b>
<b>14 LANAUDIÈRE</b>	<b>110 675</b>	<b>6 120</b>	<b>5,5</b>	
Matawinie	8 215	925	11,3	7
Joliette	12 930	1 125	8,7	16
D'Autray	8 015	675	8,4	19
Montcalm	13 235	860	6,5	47
L'Assomption	27 890	1 195	4,3	87
Les Moulins	40 395	1 345	3,3	100
<b>15 LAURENTIDES</b>	<b>124 675</b>	<b>7 150</b>	<b>5,7</b>	
Argenteuil	5 580	585	10,5	8

Région administrative et MRC	Total - Enfants mineurs	À faible revenu (MFR-Après impôt)		Rang /104 MRC
		n	%	
Antoine-Labelle	5 000	455	9,1	14
Les Pays-d'en-Haut	6 280	535	8,5	18
Les Laurentides	7 575	555	7,3	33
La Rivière-du-Nord	28 360	1 755	6,2	51
Thérèse-De Blainville	34 990	1 720	4,9	74
Deux-Montagnes	22 225	935	4,2	88
Mirabel	14 670	600	4,1	90
<b>16 MONTÉRÉGIE</b>	<b>296 205</b>	<b>17 220</b>	<b>5,8</b>	
Le Haut-Saint-Laurent	3 925	505	12,9	4
Pierre-De Saurel	8 160	685	8,4	20
Longueuil	85 590	6 935	8,1	23
Beauharnois-Salaberry	12 360	885	7,2	36
Les Maskoutains	17 520	1 185	6,8	46
Les Jardins-de-Napierville	6 310	365	5,8	58
Acton	3 070	175	5,7	60
Le Haut-Richelieu	24 365	1 370	5,6	61
Rouville	8 140	420	5,2	71
Roussillon	41 900	1 805	4,3	86
Vaudreuil-Soulanges	36 570	1 520	4,2	89
La Vallée-du-Richelieu	30 165	890	3,0	102
Marguerite-D'Youville	18 125	495	2,7	103
<b>17 CENTRE-DU-QUÉBEC</b>	<b>48 695</b>	<b>3 560</b>	<b>7,3</b>	
Bécancour	3 765	295	7,8	25
Drummond	21 435	1 605	7,5	30
Arthabaska	14 465	1 045	7,2	35
Nicolet-Yamaska	4 395	305	6,9	43

Source : Statistique Canada, *Recensement du Canada de 2021*, compilation effectuée par le ministère de la Famille à partir des données du tableau 1 de la commande spéciale CO-2407.

## Définitions et particularités des données

### Famille de recensement

Statistique Canada définit la famille de recensement comme suit : « un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints ; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints ; ou un parent dans une famille monoparentale, peu importe son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet enfant ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Les enfants peuvent être des enfants biologiques ou adoptés, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, conjoint de fait ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement. »

### Remarque de Statistique Canada sur la famille de recensement :

La famille de recensement et ses classifications et variables connexes sont déterminées à partir des réponses aux questions sur le genre, la date de naissance, l'état matrimonial, l'union libre et le lien avec la Personne 1. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits dans le questionnaire. Avant 2021, le sexe était utilisé au lieu du genre.

Les concepts de la famille de recensement, de la situation dans la famille de recensement et de la structure de la famille de recensement sont demeurés les mêmes depuis 2001. Avant 2001, les concepts de la famille de recensement sont demeurés inchangés de 1976 à 1996. Les changements effectués aux concepts de la famille de recensement lors du Recensement de 2001 sont décrits sous « [famille de recensement](#) » du Dictionnaire du Recensement de 2011 et à la section « [comparabilité historique](#) » du Guide de référence pour les familles, Recensement de 2011. Les principaux changements conceptuels liés aux familles sont aussi décrits selon l'année de recensement dans le [Guide de référence sur les familles, les ménages et l'état matrimonial, Recensement de la population, 2021](#). Plus de renseignements historiques au sujet des concepts relatifs à la famille au fil du temps sont offerts dans l'annexe de l'article « [Une diversité qui perdure : le mode de vie des enfants au Canada selon les recensements des 100 dernières années](#) », n° 11, Documents démographiques (n° 91F0015M au catalogue de Statistique Canada).

### À noter :

- Une personne vivant dans une famille de recensement fait nécessairement partie d'un ménage privé ;
- Une même habitation peut abriter plusieurs familles de recensement ;
- Une famille de recensement peut être intacte ou recomposée ;
- Un enfant vivant dans un centre d'accueil n'est pas considéré comme vivant dans une famille, au sens du recensement ;
- Au sens du recensement, un enfant, s'il répond aux critères cités précédemment, peut-être, par exemple, un adulte de 40 ou de 50 ans ou plus, s'il vit toujours avec ses parents ;
- Dans le recensement, un parent qui n'a pas la charge principale d'un ou de plusieurs de ses enfants et qui vit seul est considéré comme hors famille. Si le parent seul assume la garde, en parts égales, avec l'autre parent et si son ou ses enfants résidaient avec l'autre parent le jour du recensement, il n'a pas été comptabilisé, contrairement à l'autre parent, parmi les familles monoparentales. S'il forme une nouvelle union avec un conjoint ou une conjointe, ce parent est considéré comme conjoint avec ou sans enfants dans cette nouvelle famille ;
- Un frère et une sœur ou deux cousins, par exemple, résidant dans un même logement, sont considérés comme hors famille de recensement ;
- Une famille sans enfant peut désigner un couple de parents dont les enfants ont quitté le domicile familial.

### Famille recomposée

Réfère aux familles comptant un couple avec enfants qui comprennent au moins un enfant biologique ou adopté de seulement un des conjoints mariés ou conjoints de fait dont la naissance ou l'adoption est survenue avant la relation actuelle. La famille peut comprendre de tels enfants de chaque conjoint marié ou conjoint de fait. La famille peut aussi comprendre des enfants biologiques ou adoptés issus de la relation actuelle. Si le conjoint marié ou conjoint de fait actuel a adopté le ou les enfants de l'autre conjoint marié ou conjoint de fait, alors ce n'est plus une famille recomposée.

### Genre

Le genre réfère à l'identité personnelle et sociale d'un individu en tant qu'homme, femme ou personne non binaire (une personne qui n'est pas exclusivement homme ni femme).

Le genre comprend les concepts suivants :

- l'identité de genre correspond au genre qu'une personne ressent intimement et individuellement ;
- l'expression de genre désigne la manière dont une personne présente son genre à travers son langage corporel, des choix esthétiques ou des accessoires (p. ex. vêtements, coiffure et maquillage) qui peuvent avoir été traditionnellement associés à un genre particulier, et ce, sans égard à son identité de genre.

Le genre d'une personne peut différer de son sexe à la naissance et de la mention qui figure sur ses pièces d'identité ou documents juridiques actuels tels que son certificat de naissance, son passeport ou son permis de conduire. Le genre d'une personne peut changer au fil du temps. Certaines personnes peuvent ne pas s'identifier à un genre en particulier.



### Sur la question du genre :

La nouvelle variable sur le genre a une incidence sur la classification des variables sur la famille en ce qui concerne les couples et les familles monoparentales. Dans le cadre de la diffusion des données du Recensement de 2021 portant sur les familles, les ménages et l'état matrimonial, trois nouvelles catégories de couples sont distinguées, et trois sous-catégories sont établies pour les couples comprenant au moins une personne transgenre ou non binaire :

- Couple de genre différent (cisgenre) : Une famille comptant un couple (marié ou en union libre, avec ou sans enfants) au sein duquel les membres cisgenres sont de genre différent (un homme et une femme) et aucun membre n'est transgenre ;
- Couple de même genre (cisgenre) : Une famille comptant un couple (marié ou en union libre, avec ou sans enfants) au sein duquel les membres cisgenres sont de même genre (deux hommes ou deux femmes) et aucun membre n'est transgenre ;
- Couple comprenant au moins une personne transgenre ou non binaire : Une famille comptant un couple (marié ou en union libre, avec ou sans enfants) au sein duquel au moins un membre est transgenre ou non binaire :
  - Couple comprenant au moins une personne transgenre : Une famille comptant un couple au sein duquel au moins un membre est transgenre et aucun membre n'est non binaire,
  - Couple comprenant au moins une personne non binaire : Une famille comptant un couple au sein duquel au moins un membre est non binaire et aucun membre n'est transgenre,
  - Couple comprenant une personne transgenre et une personne non binaire : Une famille comptant un couple au sein duquel un membre est transgenre et l'autre membre est non binaire.

Pour plus de renseignements sur la prise en compte du genre, se référer à : [Comblant les lacunes : renseignements sur le genre dans le Recensement de 2021 \(statcan.gc.ca\)](#).

### Identité autochtone

La notion d'identité autochtone désigne les personnes s'identifiant aux peuples autochtones du Canada. Cela comprend les personnes qui s'identifient à titre de membres des Premières Nations (Indiens et Indiennes de l'Amérique du Nord), Métis et/ou Inuit, et/ou les personnes qui déclarent être des Indiennes et Indiens inscrits ou des Indiennes et Indiens des traités (aux termes de la Loi sur les Indiens du Canada), et/ou les personnes qui sont membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne. Le paragraphe 35 (2) de la Loi constitutionnelle de 1982 précise que l'expression « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiennes et Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.

Les utilisatrices et utilisateurs des données doivent prendre note que les chiffres correspondant à cette variable subissent plus que les autres l'incidence du dénombrement partiel d'un certain nombre de réserves et d'établissements au Recensement de la population.

Pour obtenir plus de renseignements sur les variables relatives aux Autochtones, notamment des renseignements sur leur classification, les questions dont elles sont dérivées, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, se référer

au [Guide de référence sur les peuples autochtones, Recensement de la population de 2021](#) et au Rapport technique sur les peuples autochtones, Recensement de la population de 2021.

### Ménage privé

Le concept de ménage privé s'applique à une personne ou un groupe de personnes qui occupent le même logement et qui n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger. Les ménages sont divisés en deux sous-univers selon qu'ils occupent un logement collectif (ménage collectif) ou un logement privé (ménage privé).

### Personne immigrante

Cette notion désigne une personne qui est, ou qui a déjà été, une immigrante reçue ou une résidente permanente. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les immigrantes et immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont compris dans ce groupe.

Dans le Recensement de la population de 2021, « Immigrant ou immigrante » comprend les personnes immigrantes qui ont été admises au Canada le 11 mai 2021 ou avant.

Pour plus de renseignements sur les variables relatives à l'immigration, y compris les renseignements sur leur classification, les questions qui ont permis de les dériver, la qualité des données et leur comparabilité avec d'autres sources de données, se reporter au [Guide de référence sur le lieu de naissance, le statut des générations, la citoyenneté et l'immigration, Recensement de la population, 2021](#).

### Personne résidente non permanente

Cette notion désigne une personne originaire d'un autre pays dont le lieu de résidence habituel est le Canada et qui est titulaire d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui a demandé le statut de personne réfugiée (demandeuse d'asile).

Les membres de la famille vivant avec des titulaires de permis de travail ou d'études sont également inclus, sauf si ces membres de la famille ont déjà obtenu leur citoyenneté canadienne, leur statut d'immigrantes ou d'immigrants reçus ou leur résidence permanente.

### Faible revenu

Désigne la situation de revenu d'une unité statistique en lien avec une ligne de faible revenu donnée pour une année de référence. Les unités statistiques dont le revenu est inférieur à la ligne de faible revenu (seuil) sont considérées comme à faible revenu. Pour le Recensement de 2021, la période de référence des données sur le faible revenu est l'année civile 2020.

Les personnes, les familles et les ménages peuvent être classés en situation de faible revenu selon différents concepts de faible revenu. La mesure du panier de consommation (MPC), soit la mesure officielle de la pauvreté au Canada, est disponible pour l'échantillon de ceux ayant rempli le questionnaire détaillé. Les autres concepts de faible revenu (mesure de faible revenu après impôt ;

mesure de faible revenu avant impôt; seuils de faible revenu après impôt; seuils de faible revenu avant impôt) sont disponibles pour les deux types de questionnaires, abrégé et détaillé, du recensement.

À partir du Recensement de 2021, le concept de faible revenu de la MFR a été étendu à la population vivant dans les territoires et les réserves autochtones. Il s'agit actuellement du seul concept de faible revenu qui s'applique à toutes les régions du Canada.

Pour plus d'informations, se référer à l'entrée sur la [Situation de faible revenu, Dictionnaire du recensement de la population, 2021](#).

### Plus haut niveau de scolarité atteint

Le plus haut certificat, diplôme ou grade est la classification utilisée aux fins du recensement pour mesurer le concept plus général du « niveau de scolarité ».

Cette variable désigne le plus haut niveau de scolarité qu'une personne a terminé avec succès. Il s'agit d'une variable dérivée obtenue à partir des réponses aux questions sur les titres scolaires où l'on demandait de déclarer tous les certificats, diplômes ou grades obtenus.

La hiérarchie générale utilisée pour dériver cette variable (diplôme d'études secondaires, certificat d'apprenti ou d'une école de métiers, diplôme collégial, certificat, diplôme ou grade universitaire) est plus ou moins reliée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question. Au niveau détaillé, quelqu'un qui a obtenu un type particulier de certificat, diplôme ou grade n'a pas nécessairement obtenu les qualifications énumérées sous celui-ci dans la hiérarchie. Par exemple, une personne ayant un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers n'a pas toujours obtenu de diplôme d'études secondaires, de même qu'une personne possédant une « maîtrise » n'a pas nécessairement un « certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat ». Même si certains programmes ne correspondent pas parfaitement à la hiérarchie, celle-ci donne quand même une mesure générale du niveau de scolarité.

### Situation d'activité

Désigne une personne qui était occupée, en chômage ou inactive au cours de la semaine du dimanche 2 mai au samedi 8 mai 2021. La population active comprend les personnes qui participent ou qui sont disponibles pour participer à la production de biens et services qui se situent dans le domaine de la production du Système de comptabilité nationale.



### Des totaux qui paraissent erronés ?

Les totaux affichés diffèrent souvent de la somme des composantes qui les sous-tendent. Statistique Canada effectue des arrondissements aléatoires pour des raisons de confidentialité. Les nombres sont ainsi arrondis vers le haut ou vers le bas, jusqu'à un multiple de 5 ou de 10, dans certains cas. Lorsque des données sont supprimées pour une population de taille trop réduite, elles sont toutefois incluses dans les totaux ou les sous-totaux.

### Données disponibles sur demande

D'autres données sont disponibles sur demande. Faites votre commande à l'adresse de courriel suivante : [quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca](mailto:quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca).

#### PRODUCTION ET RÉDACTION

Marilyne Brisebois et Joanie Migneault, avec la collaboration de Mathieu Archambault

#### COORDINATION – BULLETINS *QUELLE FAMILLE?*

Joanie Migneault et Kevin Rousseau

#### RELECTURE

Kevin Rousseau

#### ADAPTATION GRAPHIQUE ET ÉDITION

Direction des communications du ministère de la Famille

#### Pour citer ce document

Ministère de la famille (2024), « Les enfants vivant dans un ménage à faible revenu au Québec. Un portrait à partir du recensement de 2021 », Bulletin *Quelle famille?*, volume 11, numéro 1, 19 pages.

ISSN : 2292-0846 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2024

© Gouvernement du Québec

Cette publication a été préparée par la Direction de la veille et des connaissances stratégiques, Sous-ministériat des politiques et programmes, ministère de la Famille.

Vous pouvez envoyer vos commentaires sur cette publication à cette adresse : [quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca](mailto:quelle-famille@mfa.gouv.qc.ca).